

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux
frelons asiatiques. - report du 30/11/2023

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Arrivé accidentellement en Europe et encore rare il y a cinq ans, le frelon asiatique est en passe de devenir un problème environnemental majeur en Belgique et à Bruxelles. Cette année, on compte ainsi 17 morts en lien avec le frelon asiatique en France.

Outre la destruction des abeilles domestiques, il s'avère de plus en plus, que ces frelons détruisent des quantités astronomiques d'insectes sauvages. Dans une commune comme Woluwe-Saint-Pierre, on a, à cette heure, identifiés 91 nids. Si les conditions météo de l'année prochaine sont identiques à celles de cette année, il faut attendre un triplement de la population de cet insecte.

Les risques d'incidents avec des humains sont exponentiels et les pompiers de plus en plus débordés, triplement des interventions entre 2019 et 2023. Bref, une approche préventive est préconisée par les spécialistes belges et étrangers. Diverses pistes de piégeage des reproductrices au printemps ou en automne sont envisageables. Mais pareille approche se construit, comme à Woluwe-Saint-Pierre sur une collaboration entre Commune et particuliers – faute d'un véritable investissement de « Bruxelles-Environnement » – afin d'établir un maillage des nids permettant d'améliorer les interventions et de renforcer leur efficacité. Certaines communes attribuent des petits subsides afin de soutenir l'action de ces groupes citoyens.

Le Collège peut-il nous dire s'il a une vue quelconque sur la présence des frelons asiatiques sur le territoire communal et de ses conséquences ?

Des actions spécifiques à l'encontre de la prolifération du frelon asiatique sont-elles menées ou encouragées par la Commune ?

Existe-t-il un budget ou de moyens spécifique pour lutter contre cette prolifération ?

Des contacts sont-ils pris avec « Bruxelles-Environnement » et les pompiers pour coordonner une lutte quelconque contre la prolifération des frelons asiatiques.

Madame l'Echevine KAMMACHI confirme que la prolifération des frelons asiatiques est un vrai problème environnemental. La prolifération de cette espèce peut gravement nuire à la biodiversité locale. La Belgique n'est pas épargnée, le nombre d'interventions des pompiers bruxellois est exponentielle. Rien qu'en août 2022, on comptait 7 actions d'extermination des nids, et au total 81 interventions pour toute l'année. En 2023, on compte déjà 70 exterminations pour les 20 premiers jours du mois d'août. A Anderlecht, le nombre d'interventions adressées officiellement au service « Hygiène » est estimé à 20. Toutefois, le service n'est pas autorisé à

intervenir, car cela sort de leurs attributions. Le service redirigea alors les demandeurs vers les services de secours.

Concernant l'action, il est prévu que la Commune développe une campagne d'information à destination du grand public dès le printemps 2024. Cette campagne aura comme objectif d'informer les citoyens sur ce qu'il y a lieu de faire en cas de nid de frelon asiatique, comment s'en protéger, qui appeler, etc.

La vraie question est de définir une politique publique visant à maîtriser cette nouvelle population de frelons arrivés en Europe. Cette politique doit être conçue au niveau Régional.

G. VAN GOIDSENHOVEN confirme qu'une campagne d'information est une bonne chose. Quant à l'échelon régional, malheureusement, la réponse est ferme, mais il espère que cela va changer. Il invite le Collège à se pencher sur la proactivité d'une Commune comme Woluwe-Saint-Pierre qui a décidé d'aborder le sujet en soutien avec un certain nombre de particuliers, ce qui a permis d'obtenir des résultats. Examiner cette possibilité ne lui semble pas difficile ni coûteuse. On évitera ainsi un certain nombre de catastrophes au cours des années à venir.